

A.S.A de PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 FEVRIER 2026 à 15h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	36
Présents	13
Représentés	5
Absents	18

L'Assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 2 février 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Paleyrac, sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

Mr JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026_AP_1

Objet : Quorum

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 16h00.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu

ASA d'Irrigation Paleyrac
MAIRIE
24480 LE BUISSON DE CADOUIN
Siret 200 049 070 60010



A.S.A de PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 FEVRIER 2026 à 15h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	36
Présents	13
Représentés	5
Absents	18

L'Assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 2 février 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Paleyrac, sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

Mr JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026_AP_2
Objet : Rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

Le Président, Mr RENVOISE Matthieu, informe les membres de l'assemblée générale que le puit en Dordogne a été vidangé en 2025 et qu'il y avait de la vase présente sur une certaine hauteur. Le variateur de fréquence ne fonctionne plus et un clapet et une crépine d'une des pompes exhaure est à remplacer. Le Président propose que le puit soit entretenu tous les 3 ans.

Le Président informe les adhérents que les travaux pour la défense incendie vont être réalisés en mars 2026 et rappelle que la commune du Buisson de Cadouin a apporté, sous forme de subvention, le montant de l'investissement à réaliser.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 18 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu
ASA d'Irrigation Paleyrac
MAIRIE

A.S.A de PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 FEVRIER 2026 à 15h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	36
Présents	13
Représentés	5
Absents	18

L'Assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 2 février 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Paleyrac, sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

Mr JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026_AP_3

Objet : Information tarifs

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges Fixes : 290,00 € HT/souscription, appel en Avril
- Consommations HIVERNALE : 1^{er} novembre au 31 mars : 0,80 € HT / m³ appel en Avril

Pour les souscripteurs d'au moins un usage agricole (1 module) :

- Consommations ESTIVALE 1^{er} avril – 31 octobre : 0,14 € HT / m³, appel en Novembre,
- Si dépassement : 0,16 € HT / m³, appel en Novembre,

Pour les souscripteurs d'un usage domestique (0,5 module) :

- Consommations ESTIVALE 1^{er} avril – 31 octobre : 0,28 € HT / m³, appel en Novembre
- Si dépassement : 0,30 € HT / m³, appel en Novembre,

Pour la défense incendie : 150,00 € HT par point de livraison, avec un maximum de 1 000 € HT par commune.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu

ASA d'Irrigation Paleyrac
MAIRIE
24480 LE BUISSON DE CADOUIN
Siret 200 049 070 20010

A.S.A de PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 FEVRIER 2026 à 15h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	36
Présents	13
Représentés	5
Absents	18

L'Assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 2 février 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Paleyrac, sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

Mr JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026_AP_4
Objet : Election du Syndicat

Monsieur le Président rappelle que chaque année, les mandats de certains membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

- Mr RENVOISE Matthieu
- Mr SALANIER Alain
- Mr VEILHON Alain

Après avoir recueilli les candidatures et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 18 - Voix contre : 0) décide :

D'élire les syndics qui se sont présentés :

- Mr RENVOISE Matthieu
- Mr SALANIER Alain
- Mr VEILHON Alain

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu
ASA d'Irrigation Paleyrac
MAIRIE

24480 LE BUISSON de CADOUIN
Siret 200 049 070 00010

A.S.A de PALEYRAC
Mairie
24480 BUISSON DE CADOUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 FEVRIER 2026 à 15h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	36
Présents	13
Représentés	5
Absents	18

L'Assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 2 février 2026, s'est réunie à la salle des fêtes de Paleyrac, sous la présidence de Mr Matthieu RENVOISE

Mr JENSOU Nicolas est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026_AP_5
Objet : Indemnité de syndic

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndic ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat.

Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA. Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 400 € - RENVOISE Matthieu

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 18 - voix contre : 0), décide de valider cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr JENSOU Nicolas



Le Président,
Mr RENVOISE Matthieu

ASA d'Irrigation Paleyrac

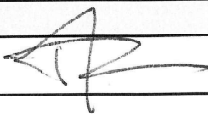
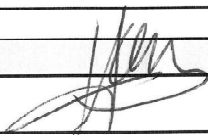
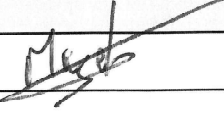
Mairie

24480 LE BUISSON DE CADOUIN

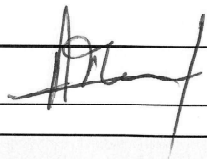
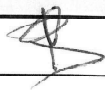

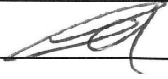
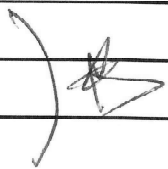


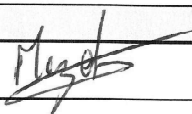
024 200 049 070 09910

ASA de PALEYRAC
Mairie 24480 BUISSON DE CADOUINAssemblée des propriétaires
du : 16 FEVRIER 2026

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
ALLEGRE JEAN			
- ALLEGRE JEAN	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
ANNEDE Olivier			
- ANNEDE Olivier	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
Association Happy Cultors			
- RENVOISE MATTHIEU	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
ATTIA CHLOE ET THIBAUT			
- ATTIA CHLOE ET THIBAUT	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
BARET MAURIAL GEMA			
- BARET MAURIAL GEMA	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
BAUR Nicolas			
- BAUR Nicolas	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
BONNIERE JEAN MICHEL			
- BONNIERE JEAN MICHEL	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
CHIES MERICO			
- CHIES MERICO	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
COMPOINT ELOI			
- COMPOINT ELOI	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
DELAS ET PIERSON Solène et Quentin			
- DELAS ET PIERSON Solène et Quentin	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
FILIPOZZI ANGELO			
- FILIPOZZI ANGELO	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
FORTUNEL DENIS			
- FORTUNEL DENIS	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
GIACOMOTTO GABRIEL			

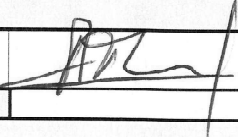
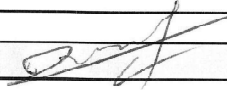
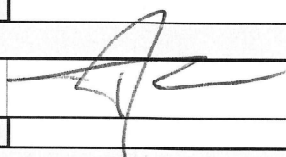
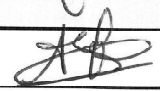
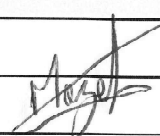
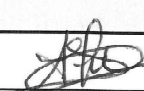
MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

Usager <i>- Propriétaire</i>	Souscriptions		Signature
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
- GIACOMOTTO GABRIEL	5,50	0,00	
- MORAND ALAIN	0,50	0,00	
Total de l'usager =	6,00	0,00	
GIORGO GIUSEPPE			
- GIORGO GIUSEPPE	0,50	0,00	
Total de l'usager =	0,50	0,00	
GRANIER JEAN PAUL			
- GRANIER JEAN PAUL	0,50	0,00	
Total de l'usager =	0,50	0,00	
GRECO VINCENT			
- GRECO VINCENT	0,50	0,00	
Total de l'usager =	0,50	0,00	
GRENDENE Benoît			
- MONZIE CHRISTINE	2,00	0,00	
Total de l'usager =	2,00	0,00	
HEURTIER GILBERT			
- HEURTIER GILBERT	0,50	0,00	
Total de l'usager =	0,50	0,00	
INDIVISION LALBAT			
- INDIVISION LALBAT	2,00	0,00	
Total de l'usager =	2,00	0,00	
JENSOU NICOLAS			
- JENSOU NICOLAS	10,00	0,00	
- MONZIE CHRISTINE	6,00	0,00	
- PEYROT CLAUDE	3,00	0,00	
Total de l'usager =	19,00	0,00	
LAFON JEAN LOUIS			
- LAFON JEAN LOUIS	0,50	0,00	
Total de l'usager =	0,50	0,00	
LARGILLIERE Christophe			
- LARGILLIERE Christophe	0,50	0,00	
Total de l'usager =	0,50	0,00	
MARBOT EMMANUEL ET CHRISTINE			
- MARBOT EMMANUEL ET CHRISTINE	0,50	0,00	
Total de l'usager =	0,50	0,00	
MARY GEORGES			
- MARY GEORGES	0,50	0,00	
Total de l'usager =	0,50	0,00	
MAZET PASCAL			
- MAZET PASCAL	1,00	0,00	
Total de l'usager =	1,00	0,00	
MONTEIL Evelyne			

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

AR Prefecture

024-200049070-20260216-2026_AP_5-DE
Reçu le 25/03/2026

Usager <i>- Propriétaire</i>	Souscriptions		Signature
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
- MONTEIL Evelyne	0,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,50	0,00	
MORAND ALAIN			
- MORAND ALAIN	0,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,50	0,00	
MURGUET Yoann			
- MURGUET Yoann	0,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,50	0,00	
PAULIOUT BERNARD			
- PAULIOUT BERNARD	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
PEYROT Julien			
- PEYROT Julien	0,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,50	0,00	
RENVOISE MATTHIEU			
- RENVOISE MATTHIEU	1,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,50	0,00	
SALANIER ALAIN			
- SALANIER ALAIN	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
SARL MAZET			
- CALES LILIANE	4,00	0,00	
- SARL MAZET	2,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	6,00	0,00	
SOULIE Stéphanie			
- SOULIE Stéphanie	0,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,50	0,00	
VEILHON ALAIN			
- VEILHON ALAIN	0,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,50	0,00	
VEYSSIERE THIERRY			
- VEYSSIERE THIERRY	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	1,00	0,00	
<u>Total sur la Structure =</u>	55,00	0,00	

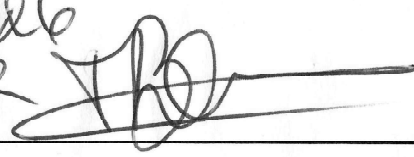
MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

POUVOIR

024-20028
Reçu le

Je soussigné Association Happy Cultors, membre de ASA de PALEYRAC, donne pouvoir à M. Philippe P. de me représenter à la réunion de Assemblée des Propriétaires le 16 février 2026 à 15H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

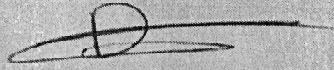
Fait à PALEYRAC, le 15.02.2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 

POUVOIR

Je soussigné DELAS ET PIERSON Solène et Quentin, membre de ASA de PALEYRAC, donne pouvoir à M. HAZET Pascal de me représenter à la réunion de Assemblée des Propriétaires le 16 février 2026 à 15H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Le Buisson, le 6 février 2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 

POUVOIR

Je soussigné MARY GEORGES, membre de ASA de PALEYRAC, donne pouvoir à M. Alain SALXNIÉ de me représenter à la réunion de Assemblée des Propriétaires le 16 février 2026 à 15H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à PALEYRAC, le 16/02/2026

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

"Bon pour pouvoir"



POUVOIR

Je soussigné VEILHON ALAIN, membre de ASA de PALEYRAC, donne pouvoir à M. SALANIER ALAIN de me représenter à la réunion de Assemblée des Propriétaires le 16 février 2026 à 15H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Bureau de cadastre le 10/02/2026

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 

excuses en chimie M.P. Paiguent



POUVOIR

Je soussigné MARBOT EMMANUEL ET CHRISTINE, membre de ASA de PALEYRAC, donne pouvoir à M. N. Renvoise de me représenter à la réunion de Assemblée des Propriétaires le 16 février 2026 à 15H30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Guillon, le 04/02/2026

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir Bon pour pouvoir 